

# Moutier sera le siège de la future administration de l'ADIJ

Autor(en): **Association pour la défense des intérêts du Jura**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **43 (1972)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

P24

# LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIII<sup>e</sup> ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 2 Février 1972

## SOMMAIRE

Moutier sera le siège de la future administration de l'ADIJ — L'épuration et la protection des eaux dans le Jura — Au Comité de l'ADIJ — Communications officielles  
Chronique économique

## Moutier sera le siège de la future administration de l'ADIJ

*Comme nous le signalions dans notre éditorial de janvier dernier, l'étude menée en vue d'assurer la réorganisation de l'ADIJ et en particulier de doter notre association d'un secrétariat permanent touche à sa fin.*

*Le comité, réuni le 26 janvier 1972 à Moutier sous la présidence de M. René Steiner, a adopté le projet de révision des statuts de l'ADIJ. Ce projet sera prochainement publié dans les « Intérêts du Jura », de sorte que tous nos membres puissent en prendre connaissance en vue de l'assemblée générale du 13 mai 1972, qui sera appelée à les adopter, tout en se prononçant en particulier sur la création du secrétariat permanent.*

*Si l'assemblée du 13 mai donne le feu vert à la création du secrétariat permanent, le titulaire pourrait être nommé par le comité vers la fin de l'année, sur la base d'un cahier des charges qui a été adopté en première lecture et qui sera encore mis au point ces prochaines semaines.*

*Dans cette perspective, il s'agissait également, pour le comité, de fixer le siège de la future administration de l'ADIJ, c'est-à-dire du secrétariat permanent. C'est à Moutier que ce dernier sera installé, dans le bâtiment que l'ADIJ possède depuis de nombreuses années et où se trouve déjà une partie des archives de notre association. Deux autres localités du Jura avaient également fait acte de candidature pour accueillir le secrétariat permanent de l'ADIJ, mais leurs représentants ont dû s'incliner devant la solution prévôtoise, qui offrait des avantages financiers et pratiques déterminants.*

*Ainsi donc, on se rend compte que l'avenir se précise. Bientôt dotée d'un appareil administratif nouveau, mieux adapté aux exigences actuelles, l'ADIJ sera en mesure d'assumer sa mission avec succès, au service de la collectivité et en premier lieu des communes jurassiennes.*

ADIJ